

Décembre 2004.

CAS - 8 R
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

RÉSUMÉ

JE M'INSCRIS DANS CE FORUM DE CONSULTATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

MA PERCEPTION RÉSIDE DANS UNE OBSERVATION AUDACIEUSE ET SIMPLISTE. QUELQUES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPORTÉES DANS NOTRE SYSTÈME DIT DÉMOCRATIQUE.

JE CONÇOIS UN SYSTÈME DÉMOCRATIQUE REPOSANT SUR L'ÉGALITÉ ET DU PARTAGE DU POUVOIR EN FONCTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SELON LE GENRE, DONC : TOUTE REPRÉSENTATION POLITIQUE ACTUELLE ET À VENIR DEVRA CONCRÉTISER LE CONCEPT D'ÉGALITÉ.

- TOUTE REPRÉSENTATION ÉLECTIVE DEVRA INTÉGRER 50 % D'HOMMES ET 50 % DE FEMMES DANS TOUTES CANDIDATURES;
- LE PARLEMENT DEVRA COMPTER 50 % DE FEMMES ÉLUES ET 50 % D'HOMMES ÉLUS;
- LA CONSTITUTION DEVRA ÊTRE CLAIRE : LE POUVOIR POLITIQUE SERA ASSUMÉ PAR 50 % DE CHACUN DES SEXES DANS NOTRE PAYS;
- CONSTRUIRE UNE STRUCTURE ET UNE ARCHITECTURE POUR CONCRÉTISER L'ÉGALITÉ DU POUVOIR EN FONCTION DE LA QUESTION SOULEVÉE PAR CETTE CONSULTATION GÉNÉRALE.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.


Guy Laprise

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes
MÉMOIRE

Argumentaire

CAS - 8M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

Membres de la Commission,
Membres de la Tribune de presse,

Mon propos sera bref en souhaitant qu'il sera compréhensible pour le plus grand nombre de personnes.

1. Dans une société moderne sinon post-moderne comme la nôtre, la pensée humaine est une richesse et un héritage pour la société en évolution ;
2. La somme des connaissances générées par l'humanité est prodigieuse et elle doit permettre de penser le long terme d'une société pour le bien-être des générations futures ;
3. La coutume présente souvent les lois comme étant en retard sur les valeurs et les comportements sociaux. Dans ce mémoire, nous disons que la Loi doit devancer les valeurs et déterminer les comportements sociaux à long terme ;
4. Le contrat social préconisant une relation égalitaire entre les femmes et les hommes doit être constitutionnalisé et inscrit au sommet de tous les principes d'une charte de droit et/ou de la constitution de l'État.

En conséquence, ma proposition ne repose pas sur une échéance électorale mais essentiellement sur une vision et une volonté ferme de faire valoir des principes fondamentaux pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Notre système de représentation politique devra tenir compte d'une représentativité égale entre les femmes et les hommes ;
- Tout parti politique reconnu par la loi devra compter 50 % de candidates et 50 % de candidats pour être éligible à un scrutin électif ;
- La gouvernance de l'État sera assujettie en tout temps et en toute circonstance décisionnelle à un rapport égalitaire entre les femmes et les hommes ;
- Les partis politiques reconnus par la loi devront présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors d'une prise de pouvoir démocratique tant au niveau ministériel qu'au niveau de la députation, tant aux niveaux fédéral, provincial, municipal, scolaire... ;

MÉMOIRE

- Le chef de l'État sera une femme et un homme dans un continuum en alternance selon toute échéance électorale. Lorsque le chef de l'État sera une femme, le vice-chef de l'État sera un homme et inversement si un homme est chef d'État ;
- Le chef d'un parti politique reconnu sera une femme et un homme dans un continuum en alternance selon toute échéance électorale. Lorsque le chef d'un parti sera une femme, le vice-chef sera un homme et inversement si un homme est chef d'un parti politique ;

En ce qui me concerne, mon idée est arrêtée : **le défi d'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes repose sur la conception d'une modification à 360 degrés de vieux concepts et usages démocratiques à abolir.** Historiquement, je ferais la comparaison entre la transition de l'ancien Régime français et la Révolution française de 1789 (sans violence).

Tout changement aussi profond que soulève cette **Commission** n'a aucun sens à court terme. Cela prend du sens si on se projette dans l'avenir car l'égalité entre les femmes et les hommes est et demeure le bel objectif à atteindre dans le nouveau siècle. Cette égalité tant souhaitée, c'est le summum ou l'apogée d'une société dite démocratique. Une société inégalitaire n'est pas une société démocratique !

Enfin, si cette société égalitaire est une utopie, pourquoi convoquer cette Commission ?

Je demeure à votre disposition seulement pour une discussion fondamentale concernant un nouveau contrat social...



Guy Laprise

Décembre 2004.
